

12 avril 2026



Charlandrine El Bouanani

Mariages forcés et mutilations génitales féminines : combat pour les droits de la personne et l'égalité



Chaque année, des millions de filles et femmes à travers le monde vivent ou risquent de subir deux formes majeures de violences qui constituent des violations graves des droits de la personne : les mariages forcés et les mutilations génitales féminines (MGF). Ces dernières constituent une violence extrême fondée sur le genre, profondément enracinée dans des normes sociales oppressives, qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la dignité des femmes et des filles. Face à l'ampleur de ces violences, l'Organisation des Nations unies (ONU) et ses agences spécialisées jouent un rôle majeur dans leur reconnaissance en tant que violations des droits humains, en documentant et en dénonçant leurs conséquences. À travers des campagnes de sensibilisation et d'actions menées sur le terrain, ces institutions internationales s'efforcent de prévenir ces violences, de protéger les victimes et de promouvoir l'éradication de ces violences. Cet article propose d'analyser les causes structurelles des mariages forcés et des mutilations génitales féminines, leurs impacts sur les victimes et les communautés, ainsi que les efforts déployés à l'échelle internationale.

Mariages forcés, une réalité en chiffres

Un mariage forcé fait référence à une union où une des deux personnes n'a pas donné un consentement libre ou éclairé. Il s'agit d'une violation manifeste des droits humains privant les victimes, majoritairement des filles, de leur liberté, de leur autonomie et de leur avenir. Selon l'UNICEF, dans le monde, une fille sur cinq est mariée avant l'âge de 18 ans, soit environ 650 millions de femmes et de filles aujourd'hui. Parmi elles, approximativement 200 millions l'ont été avant leurs 15 ans.

Bien que le mariage forcé soit une pratique présente dans toutes les régions du monde, certaines zones sont plus touchées : l'Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et dans certaines communautés d'Amérique latine et du Moyen-Orient. Cela s'explique par des conditions de vie plus précaires, les normes traditionnelles, la pression sociale ou encore les alliances entre tribus.

Les mutilations génitales féminines

Les MGF réfèrent à une série de procédures qui mutilent volontairement les organes génitaux féminins, pour des raisons non médicales. Ces interventions amènent l'ablation partielle ou totale du clitoris et/ou des lèvres externes ainsi que la fermeture de l'ouverture vaginale. Les conséquences et les risques de ces opérations sont énormes : douleurs aiguës, infections, mort.



Selon l'UNICEF et l'OMS (Organisation mondiale de la Santé), plus de 200 millions de femmes et filles encore vivantes aujourd'hui ont subi des MGF, notamment en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est.

2026 et des chiffres toujours aussi importants

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le maintien de ces pratiques. Tout d'abord, les règles et les coutumes. Dans de nombreuses sociétés, ces méthodes découlent de normes culturelles ancrées de longue date dans les traditions ou d'interprétations religieuses. Ces techniques sont perçues dans

ces sociétés comme des rites de passage, des garanties de virginité ou encore des façons de préserver l'honneur du clan, qui est très important. Fréquemment, ces raisons empêchent la remise en question des pratiques.

Les unions contraintes sont souvent liées à des conditions économiques difficiles. Pour les foyers, les noces de la fille peuvent constituer une solution à la précarité : cela signifie une bouche de moins à nourrir, possiblement une dot ou le soutien d'une autre famille.

Les mariages forcés et les MGF reflètent des inégalités de genre profondes : le traitement très différent et hiérarchique des femmes et des hommes, mais aussi le contrôle du corps féminin au cœur des normes sociales.

Réalités pour les femmes et filles

Les mariages forcés exposent fréquemment les jeunes filles à des grossesses précoces, lesquelles comportent des risques médicaux considérables. En raison du jeune âge et de l'accès souvent limité aux soins de santé, ces grossesses peuvent entraîner de graves complications obstétricales, allant jusqu'à la mortalité maternelle.

De leur côté, les mutilations génitales féminines provoquent des douleurs aiguës et chroniques, mais aussi des infections, des complications lors des accouchements, laissant dans de nombreux cas des séquelles irréversibles.

Au-delà des dommages physiques, les mariages forcés et les mutilations génitales féminines entraînent des répercussions profondes sur le bien-être psychologique des victimes. De nombreux cas de dépression, d'anxiété, de solitude, de honte et de syndrome de stress post-traumatique ont pu être observés chez les victimes de ces violences. Cette souffrance psychologique contribue à l'isolement social des femmes et des filles concernées qui se retirent progressivement de la vie communautaire et deviennent, par conséquent, de plus en plus dépendantes de leur entourage familial, notamment de leur mari, renforçant ainsi leur vulnérabilité.

Actions internationales

L'ONU et ses nombreuses agences spécialisées, dont l'UNICEF, jouent un rôle central dans la lutte contre les mariages forcés et les mutilations génitales féminines œuvrant quotidiennement à leur

élimination en tant que formes de violences sur le genre. À cette fin plusieurs accords sont conclus pour reconnaître ces violences comme des violations des droits humains. Elles servent aussi à guider les États à adopter des lois qui interdisent ces pratiques et qui mettent en place des plans d'intervention concrets.

La Convention sur les droits de la jeunesse (CDE) s'oppose à la vente, à la prostitution, à la pornographie impliquant des mineurs et également aux unions matrimoniales d'enfants.

L'objectif de développement durable (ODD) 5 qui a pour but « de mettre fin à toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles », incluant directement l'élimination des MGF et des mariages forcés.

Le Canada s'inscrit également dans cette lutte à l'échelle internationale. Tout d'abord, en plus d'être, avec la Zambie, le pays à élaborer les premières résolutions, le Canada a un impact sur le terrain avec des contacts avec les populations locales. En plus de programmes de sensibilisation, le Canada travaille en étroite collaboration avec d'autres pays afin de mettre en place et de parrainer des résolutions pour mettre fin aux mariages forcés et mutilations génitales.

Des progrès, mais encore des défis

Selon les données de l'UNICEF et l'OMS, des avancées ont été réalisées dans les trois dernières décennies. Certains pays ont renforcé leurs lois, accru l'accès à l'éducation et réduit l'occurrence de ces violences, cependant, le rythme des progrès est inégal. La pandémie de coronavirus a montré à quel point les améliorations restent très fragiles : on a observé une baisse de la fréquentation scolaire, une hausse du taux de pauvreté et une augmentation du nombre de mariages d'enfants durant cette période.

Un engagement global

Les mariages forcés et les mutilations génitales féminines ne constituent pas des phénomènes isolés ni des réalités marginales. Ils s'inscrivent dans des structures sociales, économiques et culturelles profondément inégalitaires qui perpétuent la domination et la marginalisation des femmes et des filles. Mettre fin à ces violences basées sur le genre exige une approche globale durable, combinant

des actions législatives fermes des politiques inclusives ainsi qu'une coopération internationale renforcée.

Liens externes :

[Mutilations génitales féminines](#)

[Plus de 230 millions de filles et de femmes ont subi des mutilations génitales féminines — UNICEF](#)

[En 2026, plus de 4 millions de filles sont encore exposées au risque de mutilations génitales féminines — UNICEF](#)

[Pratiques néfastes | UNICEF](#)

[130 millions de filles et de femmes africaines aujourd'hui mariées dès l'enfance](#)

[Mutilations sexuelles, mariages forcés et crime d'honneur | HCE](#)

[Les mariages d'enfants, précoces et forcés](#)